# *Ville de Saint-Georges-de-Mons*



***(Puy-de-Dôme)***

**Projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal**

**du 25 octobre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq octobre, **le Conseil Municipal de la Ville de SAINT- GEORGES-DE-MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 20 heures, Salle du Conseil en Mairie de Saint-Georges-de-Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur Julien PERRIN, Maire de Saint-Georges-de-Mons.

Présents : Mr PERRIN, Maire

MM RAYNAUD Dominique, DIAS Jean-Pierre, DESGEORGES Céline, LEFOUR Maryse, BONNAFOUX Daniel, Mme MILLIERAS Maëva, GRATADEIX Jean-François, CROISIER Franck, TRIPHON Isabelle, VALANCHON Annie, BALY Franck, BRUCALE René,

Excusés : Mme ELOY Ilda (Pouvoir à Mme LEFOUR Maryse), Mme BESSE LE PROVOST Aline (Pouvoir à Mme DESGEORGES Céline), Mr AGRAIN Serge (Pouvoir à Mr BALY Franck)

Absent(e) : /

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Mme Céline DESGEORGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 17 dont 4 procurations

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**QUESTIONS DEBATTUES**

###  Approbation du compte rendu de la réunion précédente :

Le Conseil Municipal, par **14 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM AGRAIN pouvoir à Mr BALY, Mr BALY, Mme VALANCHON)** valide le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 16 juillet 2024.

**DCM 2024/60 : Marché public – Choix de l’architecte pour réhabilitation école maternelle**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l’avis de la Commission d’Appel d’Offres, dite « CAO », réunie le lundi 21 octobre 2024 ;

**CONSIDERANT** que le marché de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire s’élève à 100 580 € H.T, il est nécessaire de solliciter l’avis du Conseil municipal.

**CONSIDERANT** que deux offres ont été reçues en mairie ;

Réunie le lundi 21 octobre, la Commission d’Appel d’Offres propose d’attribuer au cabinet MORPHO Architectes, 5 Avenue des Volcans 63140 Chatel-Guyon, le marché de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Commune.

Le coût de cette mission s'élève à 100 580.00 € H.T. soit 120 696.00 € T.T.C et se décompose ainsi :

• Mission de base pour un montant de 94 000.00 € HT soit 112 800.00 € T.T.C.

• Missions complémentaires pour un montant de 6 580.00 € H.T. soit 7 896.00 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l’avis de la Commission d’Appel d’Offres en date du 21 octobre 2024 et d’attribuer au cabinet MORPHO Architectes le marché de

maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire pour un montant de 100 580.00 euros H.T. soit 120 696.00 € T.T.C, et d’autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec cabinet MORPHO Architectes ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PAR 14 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (AGRAIN Serge pouvoir à Mr BALY, BALY Franck, VALANCHON Annie) :***

***ACCEPTE DE RETENIR l’offre transmise par MORPHO ARCHITECTES pour un montant de 120 696.00 € TTC ;***

***AUTORISE Mr le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à la présente décision.***

 **La séance est levée à 21 h 30**